

ASSEMBLÉE NATIONALE
27 janvier 2016

ÉCONOMIE BLEUE - (N° 3178)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N ° 32

présenté par
M. Arnaud Leroy

ARTICLE 2

À l'alinéa 19, substituer à la référence :

« à l'article L. 5236-1 »

les références :

« aux 1° à 4°, au 8° et au 10° de l'article L. 5222-1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision juridique.